

Concurrence et réglementation

Réponse à une consultation 29.05.2017

Loi sur les moyens d'identification électronique reconnus

Au vu des évolutions très rapides induites par les progrès technologiques au sein de l'économie et de la société, l'État doit laisser suffisamment d'espace pour permettre des changements et non restreindre les possibilités en édictant des réglementations précipitées. Cela dit, dans certains domaines, il faut créer les conditions légales permettant l'utilisation d'instruments indispensables à l'ère du numérique. Dans ce contexte, economiesuisse salue les propositions de la Confédération en vue de la création d'une identification électronique (e-ID) reconnue par l'État. Pour ce qui concerne les ajustements nécessaires en vue d'une économie numérique qui puisse s'épanouir pleinement, l'identification électronique constitue un des projets prioritaires des années à venir.

À moins d'une vaste acceptation par la population et l'économie, laquelle est avant tout une question de confiance, l'identification électronique ne s'imposera pas. C'est pourquoi nous avons besoin d'un cadre réglementaire qui permette l'émission d'identifications électroniques fiables et crédibles ainsi que des applications attrayantes.